



**AVIS DE COURSE TYPE
DERIVEURS - QUILLARDS DE SPORT – CATAMARANS - WINDSURF 2009-2012**

TROPHEE VOILE BRETAGNE PERFORMANCE

SAMEDI 9 & DIMANCHE 10 JUIN 2012

BREST MOULIN BLANC / ADONNANTE

LIGUE BRETAGNE DE VOILE

Terminologie : le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie bateau ou windsurf selon le cas.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux.
- 1.4. Les règlements de la ligue Bretagne de voile
- 1.5. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte aux bateaux sélectionnés par la ligue Bretagne de voile des classes justifiant d'au moins cinq bateaux classés au championnat Voile Bretagne Performance.
- 3.2. Les bateaux admissibles s'inscriront en complétant le formulaire accompagné des frais d'inscription requis auprès de la **Ligue Bretagne de voile pour le mercredi 6 juin**. Il ne

sera procédé qu'à une confirmation des inscriptions le samedi 9 juin entre 10h00 et 11h00 au centre nautique du Moulin Blanc salle Cormorandière.

3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Solitaire	10€
Double	20€
Open 5.7	30€

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription :

Jour et date : samedi 9 juin de 10h00 à 11h00

5.2. Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
9 juin	13h30	Défini en fonction des conditions météo
10 juin	10h00	Défini en fonction des conditions météo

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : construit

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour les catamarans, les windsurfs la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de une.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Des prix seront distribués conformément au règlement du championnat Voile Bretagne Performance.

12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :
Ligue Bretagne de Voile - Janine Grosjean tel : 02 98 02 83 47